

**FEDERATION DE DORDOGNE  
POUR LA PECHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DIMANCHE 29 MARS 2020  
PERIGUEUX**



# TABLE DES MATIERES

1

<b>TRESORERIE ET FINANCES .....</b>	<b>2</b>
Rapport du commissaire aux comptes .....	2
Rapport des vérificateurs aux comptes .....	17
Evolution des effectifs de pêcheurs.....	18
Comparatif produits / charges .....	19
Budget prévisionnel 2020 .....	22
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES .....</b>	<b>25</b>
Gestion cours d'eau 1 <sup>ère</sup> catégorie.....	25
Gestion cours d'eau 2 <sup>ème</sup> catégorie .....	30
Gestion des plans d'eau .....	33
<b>COMMUNICATION, PROMOTION DE LA PECHE ET SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE.....</b>	<b>40</b>
La promotion du loisir pêche .....	40
La sensibilisation au milieu aquatique .....	48
<b>AMENAGEMENTS PISCICOLES ET HALIEUTIQUES.....</b>	<b>53</b>
La commission en quelques chiffres.....	53
Exemples de réalisations .....	54
Un fonctionnement partenarial .....	56
Rappels sur les règles de financement des projets .....	56
<b>MIGRATEURS .....</b>	<b>58</b>
L'insensé parcours des migrants .....	58
Et pourtant les candidats à la reproduction sont de moins en moins nombreux ..	58
Bilan des franchissements à la station de contrôle de Tuillères.....	61
<b>RAPPORT MORAL .....</b>	<b>64</b>
<b>PARTENAIRES .....</b>	<b>71</b>

# TRESORERIE ET FINANCES

## Rapport du commissaire aux comptes



FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE  
Association

16 rue des Prés  
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2019

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS



[www.acomaudit.com](http://www.acomaudit.com)



@com AUDIT SUD – 1 rue du Chevron d'or – CS50097 - Pujols - 47302 Villeneuve sur Lot CEDEX - Tél : 05 53 49 88 00 - Fax : 05 53 49 00 95  
S.A.R.L. au capital de 276500€ - R.C.S. Agen N°520 319 138 - N° intracom. : FR 01 520 319 138 - N.A.F. 6920 Z – Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie  
Régionale d'Agen.



**FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE  
Association**

16 rue des Prés  
24000 PERIGUEUX

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE DE LA DORDOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant l'évaluation des produits à recevoir.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appeler à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PUJOLS, le 28 février 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
@COM.AUDIT SUD

Pierre GUNDELWEIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre GUNDLWEIN'.

Jean-Marc TONON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marc TONON'.

BILAN 12/2018		MONTANT	
		BRUT	A. & P NET
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	8 332
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances & acomptes s'commandes	0	0	0
Clients et comptes rattachés	165	0	165
Autres créances	540 177	34 000	506 177
Autres dettes	0	0	0
TOTAL DETTES	860 400	0	860 400
Disponibilités	158 327	0	158 327
<b>TOTAL ACTIF CIRULANT</b>	<b>1 567 600</b>	<b>1 513 600</b>	<b>54 000</b>
Charges constatées d'avance	13 888	13 888	0
Charges à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 862 642</b>	<b>1 980 389</b>	<b>1 882 253</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	0	0	0
Chargés constatés d'avance	0	0	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 860 057</b>	<b>1 956 283</b>	<b>1 843 774</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>MONTANT</b>			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	8 332
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances & acomptes s'commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs et ep. rattachés	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0
Autres créances	141 835	141 835	0
Autres dettes	0	0	0
TOTAL DETTES	860 400	0	860 400
Disponibilités	158 327	0	158 327
DOCUMENTS VISES PAR	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Chargés constatés d'avance	0	0	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRULANT</b>	<b>1 567 600</b>	<b>1 513 600</b>	<b>54 000</b>
Charges constatées d'avance	13 888	13 888	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 862 642</b>	<b>1 980 389</b>	<b>1 882 253</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>MONTANT</b>			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	8 332
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances & acomptes s'commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs et ep. rattachés	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0
Autres créances	141 835	141 835	0
Autres dettes	0	0	0
TOTAL DETTES	860 400	0	860 400
Disponibilités	158 327	0	158 327
DOCUMENTS VISES PAR	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Chargés constatés d'avance	0	0	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRULANT</b>	<b>1 567 600</b>	<b>1 513 600</b>	<b>54 000</b>
Charges constatées d'avance	13 888	13 888	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 862 642</b>	<b>1 980 389</b>	<b>1 882 253</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>MONTANT</b>			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	8 332
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances & acomptes s'commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs et ep. rattachés	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0
Autres créances	141 835	141 835	0
Autres dettes	0	0	0
TOTAL DETTES	860 400	0	860 400
Disponibilités	158 327	0	158 327
DOCUMENTS VISES PAR	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Chargés constatés d'avance	0	0	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRULANT</b>	<b>1 567 600</b>	<b>1 513 600</b>	<b>54 000</b>
Charges constatées d'avance	13 888	13 888	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 862 642</b>	<b>1 980 389</b>	<b>1 882 253</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>MONTANT</b>			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	8 332
En cours de production de biens	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0
Marchandises	0	0	0
Avances & acomptes s'commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs et ep. rattachés	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0
Autres créances	141 835	141 835	0
Autres dettes	0	0	0
TOTAL DETTES	860 400	0	860 400
Disponibilités	158 327	0	158 327
DOCUMENTS VISES PAR	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Chargés constatés d'avance	0	0	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF CIRULANT</b>	<b>1 567 600</b>	<b>1 513 600</b>	<b>54 000</b>
Charges constatées d'avance	13 888	13 888	0
Chargés à rep. si plusieurs exercice	0	0	0
Primes de remboursement des obli.	0	0	0
Ecarts de conversion acif	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 862 642</b>	<b>1 980 389</b>	<b>1 882 253</b>
<b>BRUT</b>	<b>1 513 600</b>	<b>1 504 415</b>	<b>1 504 415</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>13 888</b>	<b>3 702</b>	<b>3 702</b>
<b>MONTANT</b>			
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche et div.	0	0	0
Concessions, brevets ...	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Terrains	508 335	399 154	109 182
Constructions	1 280 632	1 332 612	148 020
Installations tech., mat. & outil.	215 290	202 176	13 114
Autres immo. corporelles	272 967	212 448	60 519
Immobilisations en cours	0	0	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 277 224	1 946 389	330 835
Participations	0	0	0
Autres participations	0	0	0
Créditores rattachées	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prets	3 930	0	0
Autres immo. financières	0	0	0
Immobilisations financières	3 930	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 281 154</b>	<b>1 946 389</b>	<b>334 765</b>
<b>COMpte DE LIASION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. lères, approvisionnements	8 332	0	

## FEDERATION DE PECHE DE LA DORDOGNE

Arrêté au 31/12/2019

RESULTAT 2019		Exercice 12/2019	Exercice 12/2018	Ecart	Ecart
<i>Ventes de marchandises</i>		0	0	0	
Production vendue	7 732	5 652	2 080	36,8%	
<i>Chiffre d'affaires nets</i>	7 732	5 652	2 080	36,8%	
Llegs et donations	0	0	0		
Production stockée	0	0	0		
Production immobilisée	0	0	0		
Subventions d'exploitation	154 647	160 349	-5 702	-3,6%	
Reprises sur provisions exploit.	0	31 920	-31 920	-100,0%	
Transfert de charges exploit.	144 673	120 547	24 126	20,0%	
Autres produits	989 487	953 723	35 763	3,7%	
Collectes	0	0	0		
Cotisations	0	0	0		
Reprise fonds dédiés	0	0	0		
Q/P subv invest renouvelables	0	0	0		
<i>Produits d'exploitation</i>	1 296 538	1 272 192	24 346	1,9%	
Achats de marchandises	0	0	0		
Variation de stock march.	0	0	0		
Achat de matières premières et autres approv.	67 865	50 766	17 099	33,7%	
Variation de stock mat.	-1 610	825	-2 435	-295,2%	
Autres achats et charges externes	281 544	257 513	24 031	9,3%	
Impôts taxes et versements assimilés	20 601	24 263	-3 662	-15,1%	
Salaires et traitements	310 398	333 789	-23 392	-7,0%	
Charges sociales	92 435	124 058	-31 623	-25,5%	
Dotation amort. sur immobilisations	62 774	62 840	-66	-0,1%	
Dotation prov. sur immobilisations	0	0	0		
Dotation sur actif circulant (1)	0	0	0		
Dotation pour risques et charges	29 149	0	29 149		
Dotation Fonds dédiés	0	0	0		
Autres charges	376 187	355 711	20 475	5,8%	
<i>Charges d'exploitation</i>	1 239 343	1 209 766	29 577	2,4%	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 195</b>	<b>62 426</b>	<b>-5 231</b>	<b>-8,4%</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0	0		
Perte attribuée ou Bénéfice transféré	0	0	0		
Produits financiers de participations	0	0	0		
Produits des autres valeurs mobilières	0	0	0		
Autres intérêts et produits assimilés	2 003	1 971	33	1,7%	
Reprise sur provisions financ.	0	0	0		
Transferts de charges financ.	0	0	0		
Differences positives de change	0	0	0		
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0		
<i>Produits financiers</i>	2 003	1 971	33	1,7%	
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0		
Intérêts & charges assimilées	0	0	0		
Differences négatives de change	0	0	0		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0		
<i>Charges financières</i>	0	0	0		
<b>RESULTAT COURANT AV. IMPOTS</b>	<b>59 198</b>	<b>64 397</b>	<b>-5 198</b>	<b>-8,1%</b>	
Produits except. sur opérations de gestion	0	0	0		
Produits except. sur opérations en capital	25 786	11 786	14 000	118,8%	
Reprises sur provisions excep.	0	0	0		
Transferts de charges excep.	0	0	0		
<i>Produits exceptionnels</i>	25 786	11 786	14 000	118,8%	
Charges except. sur opérations de gestion	4 009	15 670	-11 661	-74,4%	
Charges except. sur opérations en capital	22 620	547	22 073	4038,5%	
Dotations except. aux amort. & prov.	0	0	0		
<i>Charges exceptionnelles</i>	26 629	16 216	10 413	64,2%	
Participation des salariés	0	0	0		
Impôt sur les bénéfices	337	330	7	2,1%	
<b>DEMANDE DE MISES par le</b>	<b>58 018</b>	<b>59 636</b>	<b>-1 618</b>	<b>-2,7%</b>	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>146 776</b>	<b>79 317</b>	<b>67 459</b>	<b>85,1%</b>	
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>					

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### **1-FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant.

### **2-REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Exercice clos le 31/12/2019

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le total du bilan s'élève à 1 882 253 euros avant affectation du résultat de l'exercice.

Le bilan laisse apparaître *un excédent de résultat* de 58 018 euros

Les états de synthèse de l'Association pour l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, ainsi que le règlement ANC 2016-07 .

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- \* continuité de l'exploitation ;
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- \* indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ( prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 5 ans

### **STOCK**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

		Exercice clos le: 31/12/2019							
		Valeur brute début exercice	Augmentations Réévalué ex	Acquis	Cré	Par virage	Diminutions	Valeur immo fin exercice	Rééval/Lég V. or. fin exerc
	<b>IMMOBILISATIONS</b>								
Frais d'établissement de recherche et développement									
Fonds commercial	TOTAL 1								
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2								
Terreains									
Constructions - Sur sol propre									
- Sur sol autre									
- Installations générales et agencements									
Installations techniques matériel, outillage									
Autres immobilisations corporelles:									
Installations générales									
Matériel de transport									
Matériel et outillage									
Matériel de bureau et mobilier									
Agencements divers									
Immobilisations corporelles en cours									
Avances et acomptes	TOTAL 3	2 282 709,73	0,00	55 801,93	6 296,66	54 991,00	2 277 224,00		
Participations évaluées par équivalence									
Autres participations									
Autres titres immobilisés									
Prêts et autres immobilisations financières	TOTAL 4	9 230,00	9 230,00	0,00	55 801,93	6 296,66	60 291,00	2 281 154,00	0,00
<b>TOTAL GENERALE (1+2+3+4)</b>		<b>2 291 939,73</b>	<b>0,00</b>	<b>55 801,93</b>	<b>6 296,66</b>	<b>60 291,00</b>	<b>2 281 154,00</b>	<b>0,00</b>	

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le: 31/12/2019

<b>IMMobilisations Amortissables ( Cadre A )</b>		<b>Mont. Amort. début exercice</b>	<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>Mont. Amort. fin de l'exercice</b>
Frais d'établissement de recherche et développement	TOTAL 1	0,00			0,00
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2	0,00			0,00
Terrains		0,00			0,00
Constructions - Sur sol propre		1 112 577,58	24 363,86	4 329,79	1 132 611,65
- Sur sol autre		0,00			0,00
- Installations générales et agencements		389 513,22	9 640,35		399 153,57
Installations techniques matériel outillage		0,00			0,00
Autres immobilisations corporelles:		0,00			0,00
Installations générales		0,00			0,00
Matériel de transport		98 248,92	20 882,69	34 338,04	84 793,57
Matériel et outillage		195 767,39	6 408,79		202 176,18
Matériel de bureau et mobilier		49 672,65	1 478,75		51 151,40
Agencements divers		76 503,12			76 503,12
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	TOTAL 3	1 922 282,88	62 774,44	34 338,04	1 946 389,49
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	TOTAL 4				
<b>TOTAL GENERALE (1+2+3+4)</b>		<b>1 922 282,88</b>	<b>62 774,44</b>	<b>34 338,04</b>	<b>1 946 389,49</b>
<b>IMMobilisations Amortissables ( Cadre B )</b>		<b>Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice:</b>		<b>Mouv Aff. ( Cadre C )</b>	
		<b>Amorts.linéaires</b>	<b>Amorts.dégressifs</b>	<b>Amorts.expts</b>	<b>Provisions pour amort dérogatoire</b>
					<b>Dotations</b>
					<b>Reprises</b>
Frais d'établissement de recherche et développement	TOTAL 1				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL 2				
Terrains					
Constructions - Sur sol propre		24 363,86			
- Sur sol autre		0,00			
- Installations générales et agencements		9 640,35			
Installations techniques matériel outillage		0,00			
Autres immobilisations corporelles:		0,00			
Installations générales		0,00			
Matériel et outillage		6 408,79			
Matériel de transport		20 882,69			
Matériel de bureau et informatique		1 478,75			
Emballages récupérables					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	TOTAL 3	62 774,44			
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	TOTAL 4				
<b>TOTAL GENERALE (1+2+3+4)</b>		<b>62 774,44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ETAT DES PROVISIONS

Exercice clos le: 31/12/2019

NATURE DES PROVISIONS	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
<i>Provisions pour risques et charges</i>				
- Provisions pour risques	0,00	0	0,00	0,00
- Provisions pour retraites	0,00	0	0,00	0,00
- Autres provisions	34440	29149	0	63 589,00
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	TOTAL I			
<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>	TOTAL II			
<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>	TOTAL III			
	TOTAL IV			
<b>TOTAL GENERALE (I+II+III+IV)</b>	<b>34 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 589,00</b>

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ETAT DES ECHEANCES DES DETTES ET DES CREANCES

Exercice clos le: 31/12/2019

	( Cadre A ) ETAT DES CREANCES	Montant brut	Echéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
Actif circulant	Crédances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Impôts sur le bénéfice Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts et taxes Divers Groupes et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avances	3930 506177 13888	3930 506177 13888	
	<b>TOTAUX</b>	<b>523 995</b>	<b>523 995</b>	<b>0</b>
Renvois	Dont:	- prêts accordés en cours exercice - remboursements obtenus en cours exercice Prêt et avances consentis aux associés		

	( Cadre B ) ETAT DES DETTES	Montant brut	Echéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes à moins 2 ans Emprunts et dettes à plus 2 ans Emprunts et dettes financières Fournisseurs et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Impôts sur le bénéfice Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts et taxes Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupes et associés Créditeurs divers Produits constatés d'avances	18 948 45 303 2 045 141 835 0	34 911 45 303 2 045 141 835 0	
	<b>TOTAUX</b>	<b>208 131</b>	<b>224 094</b>	<b>0</b>
Renvois	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes auprès des associés			

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## **ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

**Exercice clos le: 31/12/2019**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes etb de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	1 111
Dettes fiscales et sociales	30 335
Autres dettes	19 170
<b>Total</b>	<b>50 616</b>

*Les charges à payer sont essentiellement constituées de la taxe sur les salaires et de charges sociales de fin d'année.*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	13 888
<b>Total</b>	<b>13 888</b>

*Les charges constatées d'avance ne sont composés que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice suivant.*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	0
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>0</b>

Produits constatés d'avances	Montant
Produits constatés d'avances	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

*Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice suivant.*

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## FONDS ASSOCIATIFS

Exercice clos le: 31/12/2019

NATURE DES FONDS ASSOCIATIFS	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables)				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	0	0	0	0
	<i>Sous-total situation nette I</i>			
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	1 357 557,34	59 636,26	0,00	1 417 193,60
- Legs et donations				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
	<i>Sous-total des autres fonds associatifs II</i>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>1 987 311,27</b>	<b>59 636,26</b>	<b>0,00</b>
				<b>2 046 947,53</b>

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ANALYSE DU CA ET DES RESSOURCES

Exercice clos le: 31/12/2019

Les ressources de l'association au titre de l'exercice se composent des éléments suivants:

Nature des ressources	Montant
Prestations facturées	7 732
Aides FNPF	211 005
Coupes et médailles	0
publications	1 900
remb frais assemblée	2 959
Production poissons	155 829
gestion cartes	376 739
cotisations matériels	9 785
Part initiation halieutique	7 139
cotisations nettoyage	47 124
cotisations carte plan d'eau	17 160
Cotisations club halieutique	111 978
Pérequéation AAPPMA	22 408
remb frais divers	14 681
Remb formation	10 780
transferts de charges	144 673
subvention agence de l'eau	154 647
<b>Total</b>	<b>1 296 538</b>

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## EFFECTIF

Exercice clos le: 31/12/2019

### Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

CATEGORIE	EFFECTIF
CDI	13
CDD	
Apprenti	
Contrat unique d'insertion	
Emploi d'avenir	
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

### Engagement en matière de pensions et retraites

l'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
A la clôture, la provision est estimée à 63589 €

DOCUMENTS VISES par le  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Rapport des vérificateurs aux comptes



**Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

### **RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 mars, à 10 heures.

- Nous, Messieurs **Daniel LAGORSE** et **Patrick MARCETEAU**, Vérificateurs aux Comptes de la Fédération de DORDOGNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, nous sommes réunis au siège de celle-ci, 16 rue des Prés, à PERIGUEUX, pour y exercer la mission que vous nous avez confiée.

- En ses bureaux, et en présence de Monsieur **Jean-Michel RAVAILHE** Président, de Monsieur **Alain DALY** Trésorier et de Monsieur **Jean-Christophe BOUT** Directeur.

- Nous avons tout d'abord procédé à un examen général du système comptable utilisé et examiné les divers documents qui nous ont été présentés.

- Dans un deuxième temps, nous avons effectué des pointages et sondages parfois approfondis des divers comptes qui forment le compte de gestion ainsi que le bilan.

- De tout cela, il résulte que toutes les écritures sont appuyées des pièces justificatives et la commission ne formule aucune observation.

- Pas de remarque non plus sur les comptes de trésorerie dont les fonds disponibles ne restent pas improductifs.

- Les dettes figurant au passif du bilan sont normales et justifiées. Il en est de même pour les provisions.

Le résultat net de l'exercice 2019 se monte à + **58 018 €**

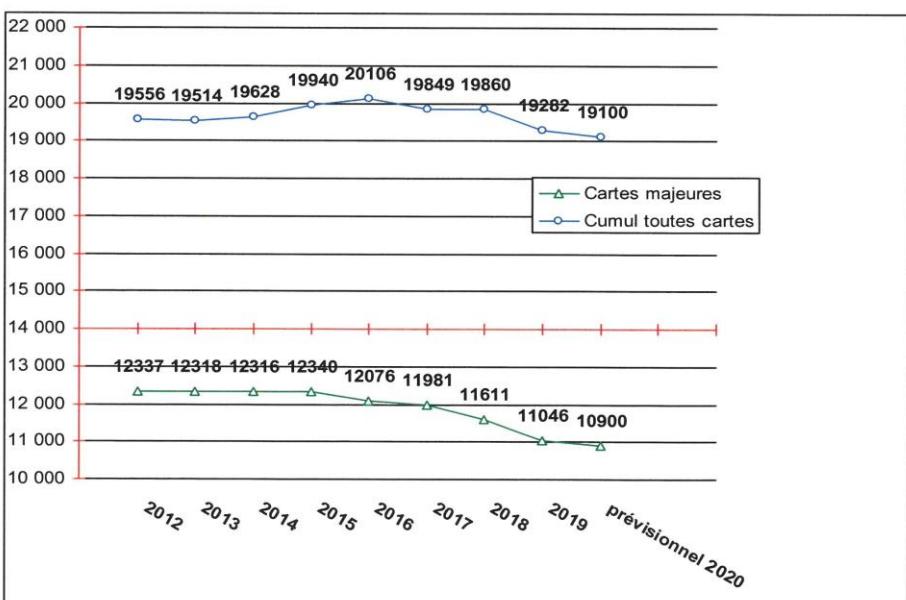
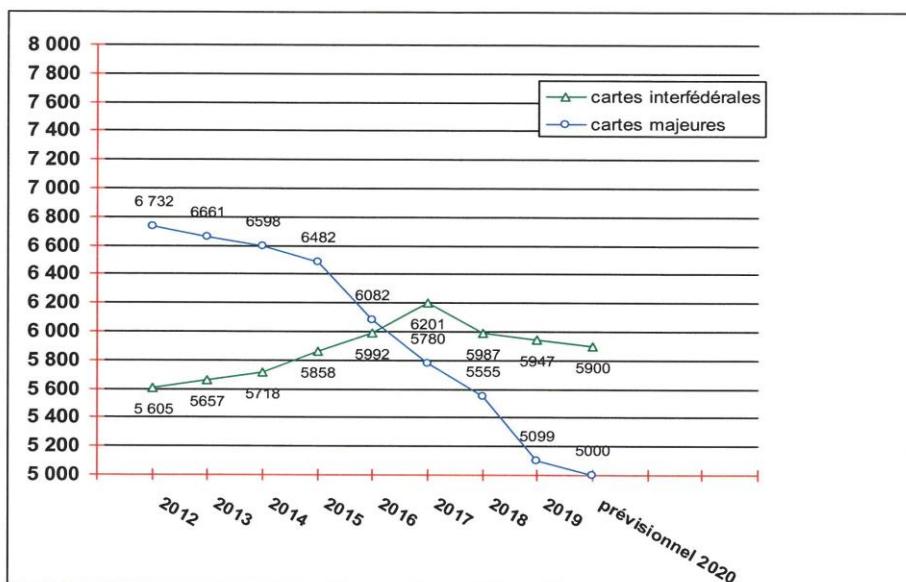
En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, nous donnons quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2019.

Fait à Périgueux, le 12 mars 2020  
et avons signé,

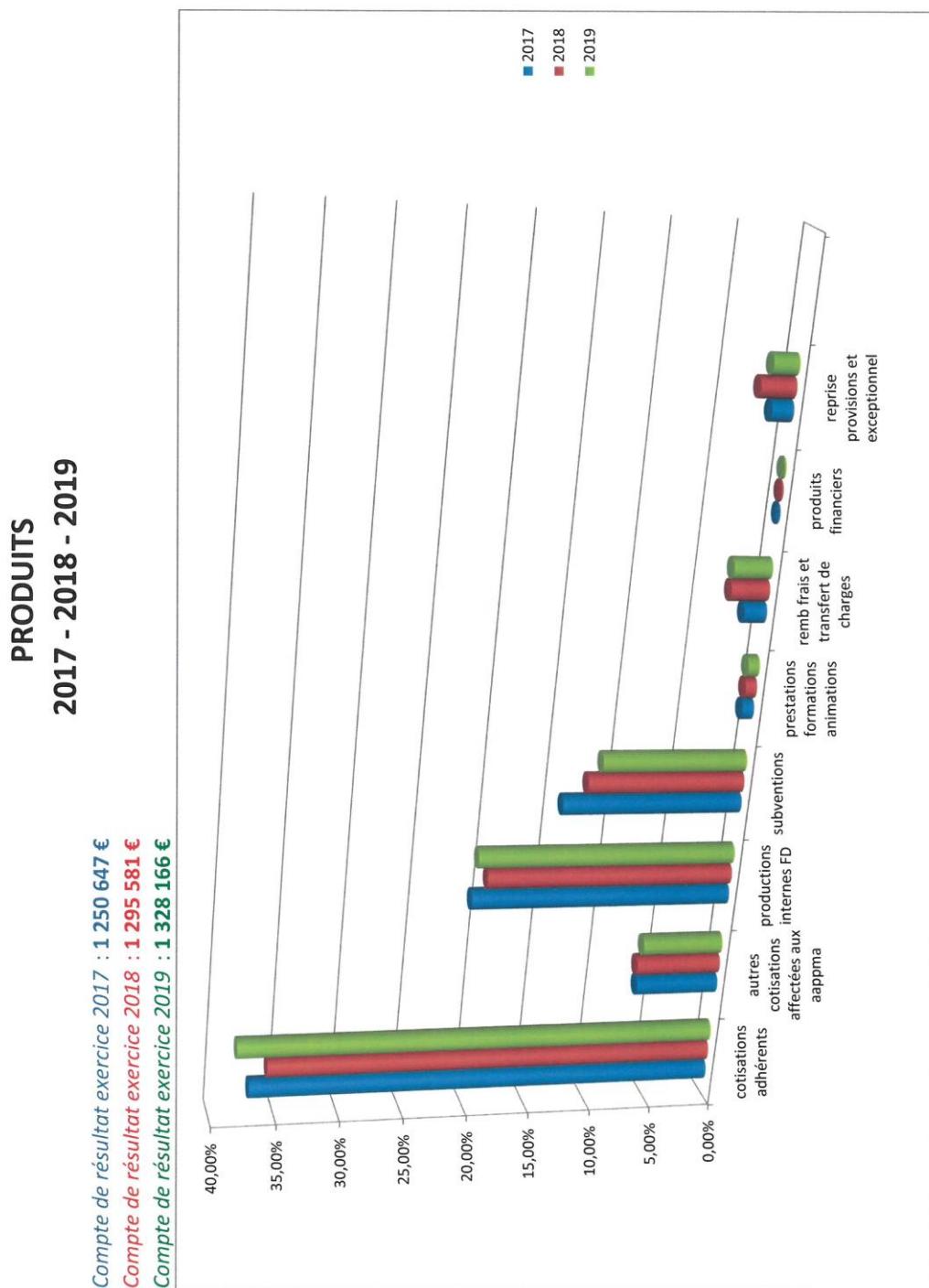
**M. Daniel LAGORSE**

**M. Patrick MARCETEAU**

## Evolution des effectifs de pêcheurs

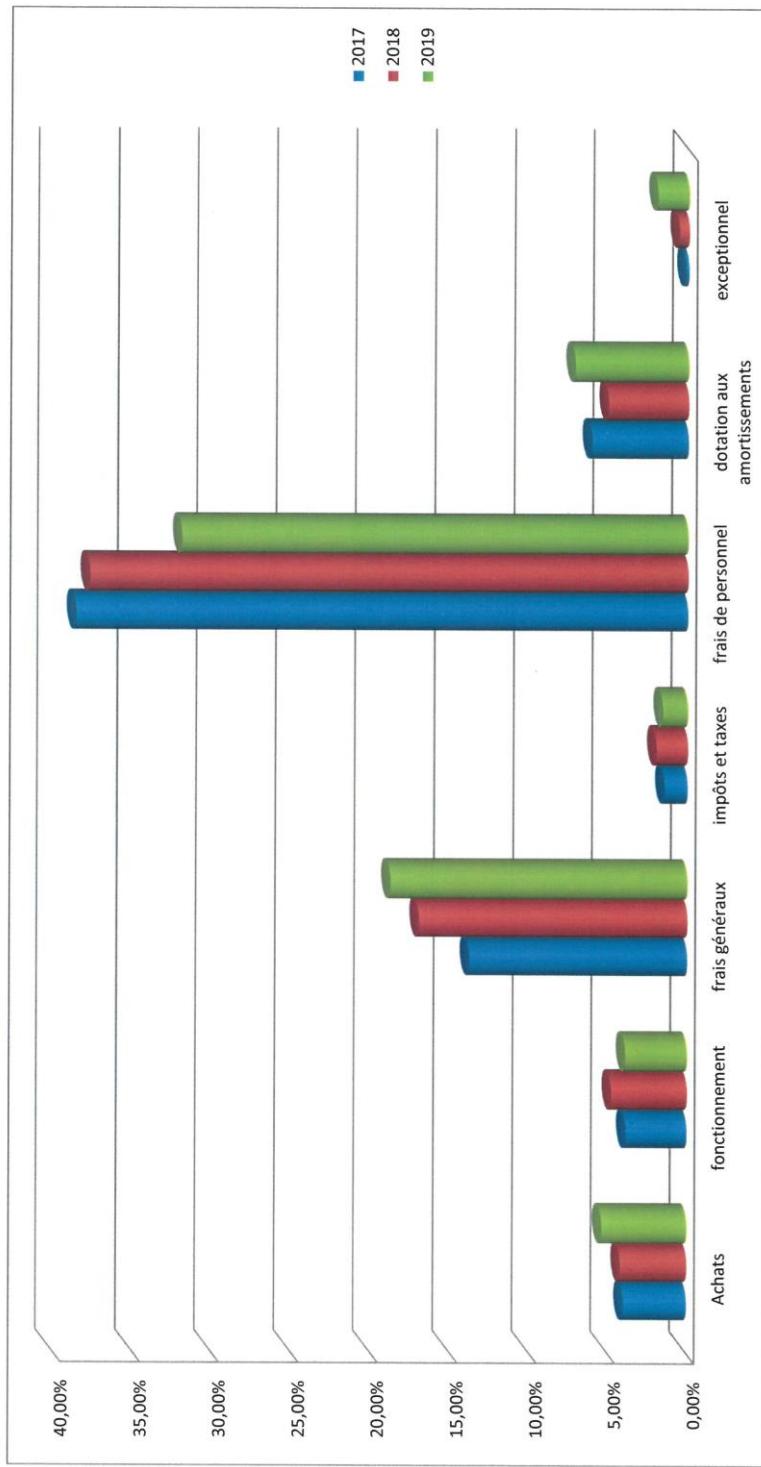


## Comparatif produits / charges



## CHARGES 2017 - 2018 - 2019

compte de résultat 2017 : 1 236 602 €  
compte de résultat 2018 : 1 232 578 €  
compte de résultat 2019 : 1 270 147 €



### ESTIMATION DU RETOUR MOYEN GLOBAL DES CARTES CONCERNÉES VERS LES APPMA

ANNÉES	CARTES		PART FÉDÉRALE €	PART APPMA €	INITIATION A L'HALIEUTISME	AMÉNAGEMENTS RIVIÈRES €	ÉQUIPEMENT ORDINATEUR €	PERÉQUATION €	RETOUR MOYEN APPMA €	BAUX DE PÊCHE €	CESSION POISSONS €	PÊCHES ÉLECTRIQUES €	RETOUR MOYEN GLOBAL APPMA €
	•	✓											
<u>ESTIMATION</u>	• 10 900	✓ 2 400	25.00	8.00	0.60	3.45	0.75	2.00		16 000	140 000	110 000	34.30 <u>+17.62</u> <b>=51.92</b>
<u>2020</u>	• 1 100	❖ 700	12.00	6.00	X	2.00	0.50	X	X				
<u>2019</u>	• 11 204	✓ 2 763	25.00	8.00	0.60	3.45	0.75	2.00		16 039	155 829	108 290	34.30 <u>+17.85</u> <b>=52.15</b>
<u>2018</u>	• 1 038	❖ 694	12.00	6.00	X	2.00	0.50	X	X				
<u>2017</u>	• 11 542	✓ 2 782	25.00	8.00	0.60	3.45	0.75	2.00		15 975	130 305	108 290	34.30 <u>+15.72</u> <b>=50.02</b>
<u>2016</u>	• 12 076	✓ 2 498	25.00	8.00	0.60	3.45	0.75	2.00		15 831	143 885	108 290	
<u>2015</u>	• 12 340	✓ 2 706	25.00	7.00	1.00	2.00	0.50	X	X				
<u>2014</u>	• 12 316	✓ 2 775	25.00	7.00	1.00	2.00	0.50	X	X				
	❖ 1 136	❖ 656	12.00	6.00	X	2.00	0.50	X	X				
	○ 685	○ 685	12.00	6.00	X	2.00	0.50	X	X				
	○ 609	○ 609	12.00	6.00	X	2.00	0.50	X	X				

## Budget prévisionnel 2020

La Fédération de Pêche de la Dordogne avec sa gestion optimisée, est capable de subvenir aux besoins d'aménagement et d'entretien de ses structures malgré une chute de ses revenus cartes de pêche.

Son parc automobile est régulièrement renouvelé.

Les investissements nécessaires sont assurés dans la limite d'une gestion en bon père de famille.

La pyramide des âges du personnel nous impose de prévoir la réserve d'un financement pour les départs en retraite, c'est une disposition légale calculée en fonction du nombre d'employés et de leur âge.

La Fédération de Pêche de la Dordogne n'a pas de dette, et les amortissements restent très en dessous de la moyenne tolérable.

Le résultat positif de cette année 58 018 € est en partie dû à une diminution des salaires et des charges sociales, conséquence des arrêts maladie et congé grossesse.

J'en profite pour saluer l'effort consenti par le personnel disponible pour assurer sans charge nouvelle la bonne marche technique et administrative de la Fédération.

Je tiens à féliciter Marie-Claire MONTEIL pour sa compétence et son dévouement.

Je vous propose donc le budget prévisionnel suivant.

## BUDGET PREVISIONNEL 2020

<b>PRODUITS</b>	1 281 285 €
COTISATIONS ADHERENTS	490 000 €
AUTRES COTISATIONS AFFECTEES AUX AAPPMA	87 000 €
AIDES DESTINEES AUX ACTIONS FEDERALES	230 000 €
PRODUCTIONS INTERNES FEDERALES (production poissons, pêches électriques...)	270 500 €
SUBVENTIONS (Organismes Publiques)	160 000 €
PRESTATIONS FORMATIONS ET ANIMATIONS	2 000 €
REMBOURSEMENT FRAIS ET TRANSFERTS CHARGES	21 000 €
PRODUITS FINANCIERS	2 000 €
EXCEPTIONNEL	18 785 €
<b>CHARGES</b>	1 279 213 €
ACHAT POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS	70 000 €
FOURNITURES (EDF- carburants bureau ...)	52 000 €
CHARGES AFFECTEES PAR LA FEDERATION AUX AAPPMA	374 000 €
FRAIS GENERAUX	241 213 €
IMPOTS ET TAXES	27 000 €
FRAIS DE PERSONNEL (salaires + charges sociales)	445 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	70 000 €
EXCEPTIONNEL	0 €
<b>PREVISIONNEL RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<b>+ 2 072 €</b>	

## **INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2020**

◊ SITE DE MOULEYDIER :

OBJET	MONTANT €
résinage bassins	3 000,00 €
3 auges	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>

◊ SITE DE VALOJOUUX :

portail & piles accés plateforme	3 000,00 €
informatique Mac Book pro - stabilisateur I phone pour film	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>

◊ SIEGE FEDERAL

appentis FD charpente bois	19 000,00 €
réalisation enseigne en forme brochet de 4 m	4 500,00 €
volets roulants	15 000,00 €
expert Peugeot	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 500,00 €</b>

◊ SITE FONGRAN

renforcement et mise en sécurité du canal d'écoulement	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

**TOTAL INVESTISSEMENT 2020                    77 300,00 €**

## Gestion cours d'eau 1<sup>ère</sup> catégorie

Présenté par M. Jacky BESSE

### Production 2019

Cette année la pisciculture de Mouleydier a produit 886 000 œufs qui se répartissent comme suit. Ainsi, toutes les AAPPMA concernées ont pu bénéficier d'alevinages conséquents à peu près équivalents, voire en légère hausse par rapport à 2018.

	2019	2018
Œufs	92 000	87 000
Résorptions	375 000	324 000
Alevins nourris	419 000	419 000
Totaux	<b>886 000</b>	<b>830 000</b>



Salmoniculture fédérale de Mouleydier

## Pêches d'inventaires

Les conditions climatiques 2019 ayant été très favorables pour les alevinages, les pêches électriques d'inventaires nous ont confirmé que le recrutement a été plus que satisfaisant. Sur les cours d'eau qui n'ont pas subi d'assèc ou d'élévation de températures l'été dernier, ces résultats se révèlent d'autant plus significatifs.

A l'occasion de ces pêches, sur certains secteurs, nous avons pu constater la présence de truitelles issues de la reproduction naturelle, preuve que la fraie des truites sauvages a bien eu lieu.



## Réservoirs hivernaux

Pour l'hiver 2019-2020, suite à des constatations d'infiltrations d'eau au niveau de la digue du plan d'eau de Neufont, la préfecture a pris un arrêté de mise en péril, ce qui ne nous a pas permis sa reconduction en réservoir mouche. Aujourd'hui, la Fédération devrait récupérer la gestion annuelle de ce plan d'eau.

Dès que les problèmes seront réglés, il redeviendra un réservoir mouche hivernal ainsi qu'un plan d'eau « toutes pêches » le reste de l'année.

Comme nous l'avions évoqué l'an dernier, le plan d'eau de St Estèphe quant à lui a été ouvert à la pêche à la mouche et aux leurres avec des lâchers de truites importants. Dès la première saison une fréquentation assidue a été remarquée.



*Grand étang de Saint-Estèphe*

## No-kill

Afin de répondre à la demande des pêcheurs désirant pratiquer leur loisir tout en préservant la ressource piscicole, de nouveaux « no-kill » ont vu le jour en 2019 (Auvézère à Saint-Mesmin ; Dronne à Saint-Saud-Lacoussière) et en 2020 (Dronne à Champagnac-de-Bélair ; Loue à Lanouaille).

Ainsi, à présent, chaque rivière à truites importante du département comme, l'Isle, la Dronne, l'Auvézère, la Dordogne, la Loue, etc...., possède un ou plusieurs parcours de ce genre.



## Projets

En plus des activités traditionnelles qui répondent aux missions de conservation et d'amélioration des milieux pour l'accueil des truites dans nos rivières, la Fédération envisage, pour 2020 et à plus long terme, de faire classer la truite arc en ciel pêchable sur certains plans d'eau et cours d'eau toute l'année en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole. Cette réglementation est d'ores et déjà en vigueur dans d'autres départements, ce qui donne aux pêcheurs la possibilité de continuer la pratique de la pêche en période de fermeture de la 1<sup>ère</sup> catégorie.

Concernant notre proposition de repousser la fermeture de la truite à la mi-octobre, celle-ci n'a pas été validée, mais l'idée fait son chemin notamment au niveau national. Même si les résultats ne sont pas encore au rendez-vous, il ne faut pas baisser les bras et continuer à la défendre.

## Conclusion

Si ces conditions climatiques persistent avec ces longues périodes de sécheresses, nous serons contraints de remettre en question ce mode de gestion sur certains cours d'eau dont les paramètres ne correspondraient plus aux exigences de vie des salmonidés. Il faut souhaiter que le relèvement de niveau des niveaux de seuils d'interdiction de prélèvement puisse en sauver quelques-uns.

Malgré un avenir pas toujours rose pour nos rivières, pollutions, réchauffements des eaux, longues périodes de sécheresses suivies de pluies importantes, la Fédération continue d'agir pour la préservation des populations salmonicoles équilibrées permettant une pratique halieutique de qualité. Merci à tout le personnel fédéral qui œuvre sans compter pour réaliser les missions qui lui sont confiées afin de concilier la pêche et la protection du milieu aquatique dans un département aussi varié que le nôtre.



## Gestion cours d'eau 2<sup>ème</sup> catégorie

Présenté par M. Frédéric MARRE

La Dordogne a connu une année météorologique 2019 tourmentée... Un hiver doux, un printemps pluvieux, un été très chaud et sec avec, fort heureusement pour nos rivières, un automne précoce rempli de précipitations attendues.

Nos carnassiers de deuxième catégorie y trouvent leur bonheur pour le moment et comme en 2018, il est à noter que la reproduction naturelle de ces derniers nous paraît plutôt positive sur l'ensemble de nos basses vallées.

La production des juvéniles issus de la pisciculture de Valojoulx a été convenable avec 2 250 brochetons et 12 500 blacks-bass répartis comme toujours sur les zones de deuxième catégorie qui nécessitent un soutien régulier.

Il est à rappeler pour cette année également, que nos rivières se voient enrichies de plusieurs pontons à mobilités réduites et différentes cales à bateaux qui, nous l'espérons seront appréciées par nos pêcheurs.



*Plan d'eau de Fongrand*

Le dérèglement climatique semble malheureusement inéluctable et avec lui la hausse des températures de nos cours d'eau.

Le black-bass amateur de ces biotopes peut s'en réjouir.

Présent sur notre territoire depuis plus d'un siècle, il a connu à la fin de la seconde guerre mondiale un fantastique essor chez nous grâce à la présence des soldats américains dans notre département.

Les 25 années qui suivirent furent l'âge d'or de ce poisson combatif, mais c'était sans compter sur l'avènement de la pêche au lancer au début des années 70 et la vulnérabilité particulière de cette espèce pendant sa période de reproduction ...un fait qui, malheureusement précipita la chute de ses effectifs sur nos grands cours d'eau.

Au début des années 90 et sous la présidence de Monsieur Jacques LAGUERRE, la Fédération de Pêche de la Dordogne décida dans un premier temps de travailler au maintien et à la restauration de ce précieux cheptel piscicole. La Fédération de Pêche de Dordogne cherchant à respecter le cycle de reproduction de ses poissons, fut une des premières en France à imposer une ouverture décalée pour le black-bass. Dans un second temps, il fut décidé de participer à un repeuplement actif de nos cours d'eau grâce à la production annuelle de dizaines de milliers d'alevins de black-bass issus de la pisciculture à Valojoulx.



*Pisciculture fédérale de Valojoulx*

Pour cela, je tiens à remercier ici l'ensemble du personnel fédéral qui œuvre pour nous fournir de magnifiques spécimens sous le regard bienveillant de « Luigi » le « PAPA DES BASS » local.

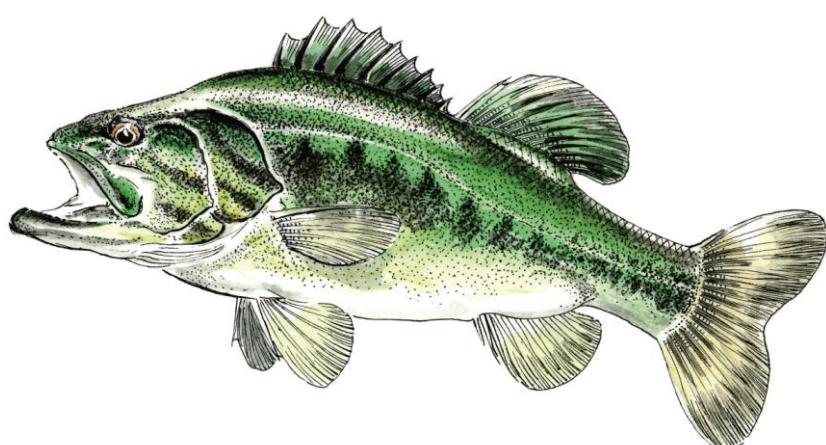
Comme souvent en Périgord, nous ne craignons pas d'innover et c'est pour cette raison, que nous demandons l'augmentation de la taille de capture à 40 cm, cela dans le simple but d'assurer plusieurs cycles de reproduction à nos géniteurs.

Nous pouvons, une fois de plus, nous réjouir d'avoir été visionnaires et précurseurs en obtenant le passage en No-kill de ce poisson sur la totalité des plans d'eau que nous gérons avec le Conseil Départemental, que je tiens à remercier pour son soutien.

Ne perdons pas de vue que le black-bass est devenu aujourd'hui un vecteur touristique, une force halieutique en Dordogne, un carnassier recherché pour son combat si particulier et le simple plaisir de sa pêche.

Pour finir, nous avons choisi en cette année 2019 à la suite d'une étude précise sur différents biotopes, d'effectuer un alevinage composé de 3 classes d'âges différents : 15, 25 et 35 cm. Cet engagement de 17 500 € fait suite au plan « Carpes » que nous avions mené l'an passé.

Bonne continuation à toutes et tous et VIVE LE BASS EN DORDOGNE.



## Gestion des plans d'eau

Présenté par M. Jean-Marc GAROT

Au cours de l'année passée l'actualité relative à la gestion halieutique et piscicole des étangs de notre département fût encore riche et variée.

Nous allons détailler ci-dessous les principaux évènements survenus en 2019 avant de nous projeter vers les actions envisagées en 2020.

### BILAN 2019

#### Repeuplements piscicoles

Comme chaque année, des quantités conséquentes (plus de 10 tonnes) de poissons (cyprinidés, carnassiers et truites arc-en-ciel) ont été introduites dans les plans d'eau dont nous assurons directement ou indirectement la gestion. À ce titre, je tiens à remercier particulièrement le Conseil Départemental de la Dordogne pour les efforts récurrents consentis à ce sujet.



*Jeunes carnassiers introduits dans le plan d'eau de la Jemaye*

## Installation d'un ponton de pêche P.M.R. sur le plan d'eau de Gurson

En partenariat avec le propriétaire du plan d'eau, un ponton pêche pour personnes à mobilité réduite a été installé en rive gauche du plan d'eau de Gurson. Implanté à la fin de l'année 2018, les accès et terrassements ont été achevés début 2019.



*Ponton pêche P.M.R du plan d'eau de Gurson*

## Vidange du plan d'eau de Saint-Estèphe

Une vidange du plan d'eau a été réalisée en octobre, par le Conseil Départemental, afin de gérer la qualité de l'eau et celle du peuplement piscicole. Après tri des indésirables, les poissons récupérés ont pu être réintroduits rapidement dans le plan d'eau qui s'est rapidement rempli à la faveur des abondantes pluies automnales.



## Réservoir truites et carnassiers à Saint-Estèphe

Fin novembre 2019, une fois le remplissage de l'étang achevé, une tonne de truites a été introduite dans ce plan d'eau afin d'y pratiquer la pêche des salmonidés aux leurres et à la mouche du bord ou embarquée. Le succès de ce réservoir fût immédiat avec pour conséquence une fréquentation halieutique du site bien supérieure à l'accoutumée.



*Inauguration du réservoir truites et carnassiers du grand étang de Saint-Estèphe*

## Agrandissement du parking de la cale à bateau de Miallet

Parfois exigüe au regard de la fréquentation halieutique du site, il a été décidé d'envisager l'extension de la zone de stationnement des véhicules au niveau de la cale de mise à l'eau des bateaux sur le plan d'eau de Miallet. Accédant à notre demande, le Conseil Départemental a récemment engagé des travaux qui devraient être achevés au début du printemps 2020.



*Parking de la cale de mise à l'eau sur le barrage de Miallet*

## Expertise et travaux sur le plan d'eau de Neufont

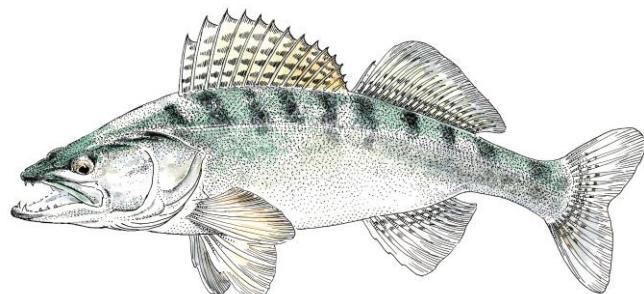
Fermé à la pêche depuis l'automne 2019 en raison de la présence de fuites d'eau identifiées au sein de sa digue, le plan d'eau de Neufont devrait à nouveau être ouvert au public et probablement à la pêche durant le printemps et l'été prochains. Toutefois, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, propriétaire du site, envisage à des fins d'expertises et de mises aux normes, une vidange de l'étang dès l'automne 2020.



## PROJETS 2020

### Extension de la période de pêche de certains carnassiers

A l'instar de ce qui est en place depuis des décennies chez nos voisins du Massif Central, il va être étudié la possibilité de pouvoir pêcher la perche et le sandre aux leurres et aux appâts, sur les plus grands plans d'eau du département, depuis la fin janvier jusqu'à début mars. Cette expérimentation pourrait débuter dès 2021 sur les sites appartenant au Conseil Départemental et au Syndicat EPIDROPT.



### Labellisation pêche du plan d'eau de Saint-Estèphe

Dans la continuité de la labellisation intervenue en 2018 pour la base de loisirs de Rouffiac, un dossier de demande de labellisation « Pêche Passion » va être déposé courant 2020 avec un objectif de réalisation au plus tard en 2021.



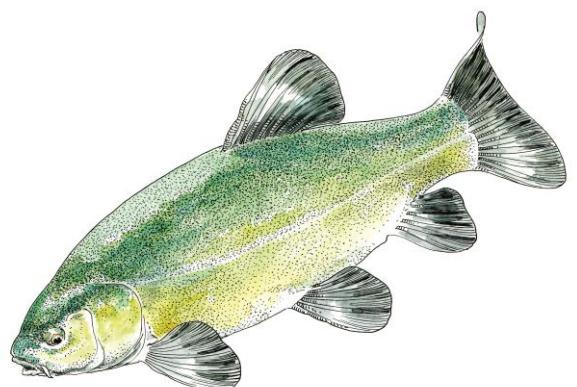
## Aménagements et halieutisme sur la gravière de Lamothe

Suite à une convention passée en 2019 avec la commune de Lamothe Montravel, des travaux d'aménagements halieutiques et piscicoles vont être réalisés en ce début d'année. Ils pourraient aboutir à une ouverture de la pêche sur le site de la gravière au cours de l'année 2020.



## Vidange et gestion halieutique du petit étang de Gurson

Dans le courant du mois d'avril 2020 aura lieu la vidange totale du petit plan d'eau du site de Gurson. Un assec prolongé devrait permettre l'éradication des nombreux poissons chats présents dans le milieu. Lors de la remise en eau, un repeuplement ciblé sur de gros cyprins orientera la gestion piscicole et halieutique vers la création d'un carpodrome avec une réglementation pêche adaptée.



# COMMUNICATION, PROMOTION DE LA PECHE ET SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE

Présenté par MM. Jean-Marc GAROT et Didier BEDRINE

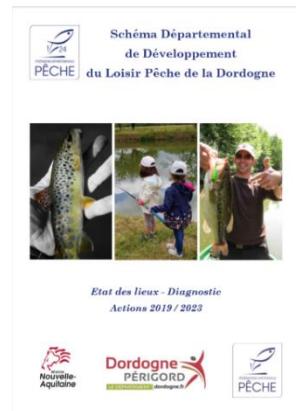
## La promotion du loisir pêche

### Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

2 années de travail ont permis d'aboutir à la parution du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de la Dordogne.

Ce document s'articule autour de 3 grands volets :

- un état des lieux ;
- un diagnostic ;
- un programme d'actions.



#### - L'état des lieux

Cette partie du document comprend une présentation du territoire aussi bien de par sa situation géographique et ses caractéristiques physiques (climat, relief...) que ses données socio-économiques (démographie, activités ...).

L'activité pêche de loisir y est également présentée à la fois au niveau national et départemental (organisation, réglementation, techniques de pêche...).

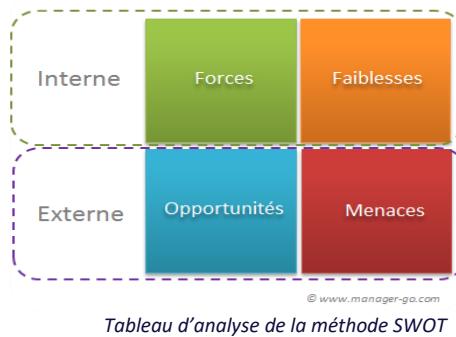
Toutes ces données ont été obtenues grâce à de nombreuses recherches bibliographiques auprès de différents organismes : Conseil Départemental 24, Comité Départemental du Tourisme 24, Chambre de Commerce et d'Industrie 24, Fédération Nationale de la Pêche en France, Association Régionale de Pêche Nouvelle-Aquitaine...

Des informations complémentaires et affinées ont été recherchées également auprès des AAPPMA et des pêcheurs du département mais également auprès des non pêcheurs, des touristes, des acteurs des filières halieutique et touristique. Pour ce faire, plusieurs questionnaires ont été mis en ligne sur Internet, des enquêtes de terrain et des entretiens ont été réalisés.

### - Le diagnostic

En s'appuyant sur l'état des lieux, le diagnostic a pour but de faire ressortir les points forts et les points faibles ainsi que les opportunités et les menaces existants en termes d'halieutisme sur le territoire.

Il est réalisé grâce une analyse SWOT (Strengths / Forces – Weaknesses / Faiblesses – Opportunities / Opportunités – Threats / Menaces).



Les forces et les faiblesses concernent les facteurs internes au développement du loisir pêche alors que les opportunités et les menaces représentent les facteurs externes. Ce diagnostic a ainsi permis d'identifier 33 forces, 27 faiblesses, 17 opportunités et 15 menaces.

### - Le programme d'actions

Le diagnostic fait apparaître plusieurs axes de développement du loisir pêche dans le département, regroupés dans quatre grandes thématiques. Pour chacune d'entre elles ont été élaborées plusieurs fiches « action ». On retrouve ainsi :

- 10 fiches « action » relatives au potentiel halieutique ;
- 14 fiches « action » relatives au tourisme pêche ;
- 12 fiches « action » relatives à l'animation, la communication et la promotion ;
- 8 fiches « action » relatives à la réglementation et la surveillance.

Chaque fiche « action » présente le contexte de celle-ci, sa description, son coût ainsi que son plan de financement, son phasage et son ou ses critère(s) d'évaluation.

Le planning de réalisation de ces actions s'étend de 2019 à 2023.

## Des actions dans la continuité de 2018...

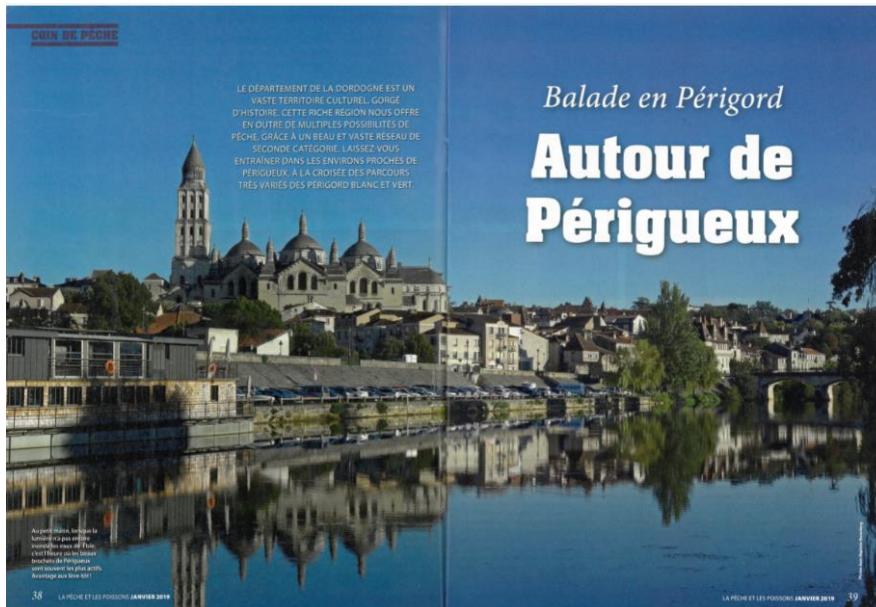
### - Les articles dans la presse halieutique nationale

La Fédération a continué à présenter un visuel publicitaire intitulé « Venez pêcher en Périgord » dans le 1er magazine mensuel spécialisé « La pêche et les poissons » qui paraît chaque mois à près de 45 000 exemplaires.

Le département de la Dordogne a également reçu les honneurs de ce magazine mensuel dans son édition de janvier 2019 (couverture ci-contre).



Cinq pages ont été consacrées à la pêche dans et autour de Périgueux ainsi que sur les plans d'eau départementaux de Saint-Estèphe, Miallet et Rouffiac.



*Article consacré à la pêche en Dordogne dans La pêche et les poissons de janvier 2019*

### - **La communication anglophone à l'aéroport de Bergerac**

Entamée en juin 2018, la campagne de promotion de la pêche en Dordogne à destination des touristes anglophones passant par l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord a été reconduite en 2019 sur les mêmes bases, à savoir par la diffusion en boucle dans le hall d'une vidéo, de deux panneaux (un au départ et l'autre à l'arrivée) et par la mise à disposition de flyers d'information.



### - **De nouveaux parcours labellisés...**

Les parcours labellisés sont des parcours de pêche répondant à des critères nationaux bien précis. On distingue ainsi :

- Les parcours «découverte» destinés à la pratique de personnes débutantes désirant découvrir et/ou s'initier à la pêche dans de bonnes conditions d'accès et de sécurité avec un maximum d'assurance de réussite de premières prises ;
- Les parcours « famille » pour les personnes désirant pratiquer, comme leur nom l'indique en famille, une pêche détente et récréative de qualité ;
- Les parcours « passion » destinés aux pêcheurs confirmés sur des pêches spécialisées (salmonidés, carpes, carnassiers...).

Les parcours ayant obtenu un label national bénéficient d'une visibilité accrue à la fois au niveau :

- Départemental avec la mise en place d'une signalétique directionnelle d'accès aux parcours et de panneaux d'information sur les sites, ainsi qu'une communication via les différents supports de la Fédération (guide pêche, publications divers, site internet, réseaux sociaux...) ;

- National avec une communication sur le site internet grand public [www.generationpeche.fr](http://www.generationpeche.fr) et le guide des parcours labellisés édité par la FNPF.

Fin 2018, notre département comptait quatre parcours labellisés :

- un parcours « découverte » pour les enfants sur un plan d'eau de la base de loisirs de Chandos ;
- un parcours « famille » sur un plan d'eau de la base de loisirs de Chandos ;
- un parcours « passion » sur la rivière Isle bordant la base de loisirs de Chandos ;
- un parcours « famille » sur le plan d'eau de la base de loisirs de Rouffiac.

Trois autres parcours dont les dossiers de demande de labellisation avaient été adressés à la FNPF en 2018 l'ont obtenu en 2019. Il s'agit :

- d'un parcours « famille » sur la rivière Isle à Neuvic-sur-l'Isle ;
- d'un parcours « passion » sur la rivière Isle de Douzillac à Saint-Martin-l'Astier ;
- d'un parcours « famille » sur la rivière Dronne à La Roche-Chalais.

#### **- ...et des hébergements qualifiés « Hébergement Pêche » supplémentaires**

La qualification « Hébergement Pêche » consiste à développer une offre d'hébergements adaptés situés sur les sites de pêche ou à leur proximité. Ces hébergements doivent répondre à des critères précis définis par une charte de qualité nationale.

Il faut notamment garantir :

- Un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche, une ou des période(s) d'ouverture adéquate(s), des propositions d'activités pour les accompagnants, un fond documentaire halieutique, touristique et culturel ;

- Des services avec une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour stockage et séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, de petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), de paniers repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie) ;
- Une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée par la délivrance de carte de pêche, de documentations spécifiques, d'une liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche, des possibilités de location de bateau et/ou de matériel de pêche.

A l'instar des parcours labellisés, ces hébergements bénéficient ensuite d'une meilleure visibilité via une communication à l'échelle départementale et nationale. Cette démarche continue de séduire les hébergeurs.

7 nouveaux hébergements ont été qualifiés en 2019, portant ainsi leur nombre à 15 dans le département :

- Le camping de la base de loisirs de Rouffiac à Angoisse (24270) ;
- L'hébergement pêche en Haut Périgord à Excideuil (24160) ;
- Le gîte « Le Moutat » à Allemans (24600) ;
- Le gîte communal « Le Cantou » à Saint Mesmin (24270) ;
- La chambre d'hôtes « Le Jardin des Paons » à Issac (24400) ;
- Le camping « La Cigaline » à Montpon-Ménestérol (24700) ;
- Les gîtes et chambres d'hôtes « Le Relais du Bosredon » à Montpon-Ménestérol (24700) ;
- Les appartements du Moulin du Pont à Lisle (24350) ;
- 2019 - Le gîte de Forge Basse à Savignac-de-Nontron (24300) ;
- 2019 - Les gîtes de La Monnerie à La Coquille (24450) ;
- 2019 - Le camping de La Chatonnière à Jumilhac-le-Grand (24630) ;
- 2019 - Les gîtes du Domaine de la Vitrolle à Limeuil (24310) ;
- 2019 - Le camping Les Berges de la Dordogne à Trémolat (24510) ;
- 2019 - Le camping du Méridien à La Roche-Chalais (24490) ;
- 2019 - Le gîte du Méridien à La Roche-Chalais (24490).

- **Le Carrefour National de la Pêche et des Loisirs de Clermont (CNPL)**

La Fédération a participé à l'édition 2019 du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs de Clermont qui a rassemblé 26 000 personnes sur 2,5 jours.

Au sein du « village » des fédérations départementales, notre stand s'est révélé particulièrement attrayant grâce à la présence d'une roue de la chance permettant de remporter divers objets publicitaires.

Administrateurs et salariés ont ainsi pu mettre en avant le département de la Dordogne aussi bien d'un point de vue halieutique que touristique et distribuer plus de 2 000 dépliants.

- **Et des nouveautés !**

- **La foire internationale de Bordeaux**

En 2019, la pêche a été représentée pour la première fois lors de la Foire Internationale de Bordeaux, évènement qui a attiré 209 000 personnes du 1<sup>er</sup> au 10 juin.

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Nouvelle-Aquitaine et la Fédération des Chasseurs de Gironde ont en effet tenu un stand commun au niveau du salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.



A cette occasion, la FDPPMA 24 a été mobilisée afin d'assurer la tenue du stand et participer à diverses animations : simulateur de pêche, initiation au float-tube...



*Le stand de l'ARPNA à la Foire Internationale de Bordeaux 2019 - ©ARPNA*

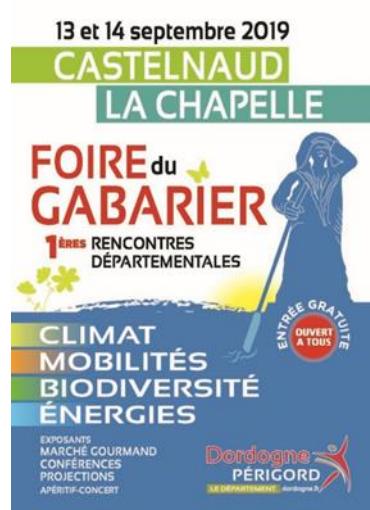
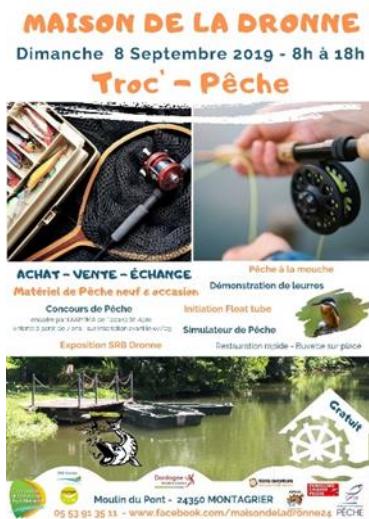
### - La communication numérique

La Fédération poursuit sa communication via son site internet, et son Facebook attire de plus en plus, passant de 2 100 fans à 2 838.

### - Les manifestations départementales

La Fédération a également tenu un stand lors de plusieurs manifestations locales (*fréquentation du stand indiquée entre parenthèses*) :

- le vide-grenier / brocante « pêche » à Saint-Léon-sur-l’Isle (100 personnes) ;
- le troc pêche à la Maison de la Dronne à Montagrier (100 personnes) ;
- la foire du Gabarier à Castelnaud-la-Chapelle (300 personnes).



Les deux premières manifestations ont été réalisées en partenariat avec les AAPPMA locales, respectivement Saint-Léon-sur-l’Isle et Tocane-Saint-Apre.

### - Le guide de pêche 2020

Le traditionnel guide de pêche a été actualisé. Deux nouvelles pages y sont consacrées aux principaux poissons que l’on peut rencontrer dans nos eaux. Chacun d’entre eux fait l’objet d’une illustration accompagnée, le cas échéant, de précisions réglementaires (taille légale, utilisation comme vif...).

## La sensibilisation au milieu aquatique

Pour l'année 2019, nos actions menées se divisent en deux grands axes, à savoir :

- **La promotion du loisir pêche ;**
- **La sensibilisation du public aux milieux aquatiques**

Ces deux thématiques sont entièrement complémentaires pour l'éducation à l'environnement. Le but de ces actions est de faire développer différentes compétences aux publics.

Un grand nombre d'interventions en milieu scolaire a encore été effectué au cours de l'année pour le plus grand bonheur des enseignants. Nous avons travaillé avec différents types de publics :

- Écoles maternelles,
- Écoles primaires,
- Collèges,
- Lycées,
- Centre de loisirs,
- Etablissements adaptés.

Certaines thématiques telles que la « ressource en eau » et la « fragilité de l'écosystème » ont été mises en avant afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge. L'exemple de la sécheresse cet été en est la preuve.

Des projets pédagogiques ont été mis en place dans de nombreuses écoles avec la présence de personnel fédéral au sujet de plusieurs thématiques et supports pédagogiques réels tels que :

- **La pisciculture de Valojoulx**, où notamment un « parcours jeux nature » a rencontré un grand succès auprès des différents publics.



- **La salmoniculture de Mouleydier**, où le cycle entier de reproduction assistée de la truite fario est découvert par les enfants, au même titre que l'écologie de cette espèce emblématique de notre département. Suite à cette visite, des incubateurs sont installés dans différentes écoles et permettent aux enfants de découvrir l'évolution du stade « œuf » jusqu'au stade « alevin ». Une remise à l'eau est ensuite effectuée près de chez eux.



Les projets pédagogiques se décomposent en 6 journées :

1. Sensibilisation générale sur l'écologie des poissons et le fonctionnement des cours d'eau,
2. Visite de la Salmoniculture de Mouleydier,
3. Mise en place d'incubateurs d'œufs de truites fario dans la classe,
4. Remise à l'eau des alevins de truites fario par les enfants,
5. Initiation au loisir pêche,
6. Circuit « Jeux nature » à Valojoulx.



Notre partenariat avec le **Parc Naturel Régional Périgord Limousin** fonctionne toujours aussi bien avec un grand nombre d'animations dans le cadre des journées « Parc en Famille ».

Notre collaboration avec le **Collège d'Excideuil** se déroule parfaitement, à noter la nette progression des participants tout au long de l'année.

Peu importe la technique de pêche évoquée, on ressent une réelle envie d'apprendre, et c'est bien là le plus important. Ce n'est pas moins de 30 séances qui leur permettent de voir et d'apprendre différentes techniques et sujets tels que :

- La pêche des poissons blancs,
  - La pêche des carnassiers,
  - La pêche de la truite,
  - Visites de piscicultures et salmonicultures,
  - Présentation écosystème aquatique,
- 
- **La promotion de notre activité passe aussi par le biais des Ateliers Pêche Nature.**



Ces derniers ont pour objectifs de permettre au pêcheur débutant de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des usagers du milieu aquatique et de lui-même.

Les Ateliers Pêche Nature sont animés par des bénévoles d'AAPPMA qui disposent d'une formation aux premiers secours, du matériel de sécurité et de tout le matériel nécessaire à la pratique de la pêche.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- Apprendre à tous les différentes techniques de pêche et faire de chacun un pratiquant autonome au bord de l'eau ;
- Le respect du poisson, dont la pêche est effectuée dans les règles de l'art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de captures raisonnées ;
- La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, leur flore, des paysages qui leur sont associés, élément d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme ;
- Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.



Il en existe 3 dans notre département de la Dordogne :

- Atelier Pêche Nature de Périgueux,
- Atelier Pêche Nature Le Luti du Périgord Noir de Sarlat,
- Atelier Pêche Nature de Thiviers.

Nous remercions tous les bénévoles qui s'investissent.

Deux axes importants et étroitement liés sont mis en avant :

- **Respect des ressources piscicoles,**
- **Appréhension du milieu aquatique et de sa fragilité.**



Et pour finir, en 2019 les animations réalisées par les AAPPMA ont encore connu un beau succès : ce n'en est pas moins de 20 qui ont dispensé leur savoir au cours des 35 animations, pour un total de plus de 700 jeunes sensibilisés au milieu aquatique et à l'activité pêche.

Nous tenons particulièrement à remercier tous ces bénévoles pour leur excellent travail au profit de ces futurs pêcheurs.

Tout ceci est possible notamment grâce à nos partenaires, qu'ils soient techniques ou financiers : Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental, Education Nationale, Electricité de France.

Présenté par M. Maxime BRUNETEAU

## La commission en quelques chiffres

Année	Nombre de demandes reçues		Nombre d'actions réalisées		Nombre d'AAPPMA	Nombre de syndicats
	A vocation halieutique	A vocation piscicole	A vocation halieutique	A vocation piscicole		
2015	16	8	12	4	16	1
2016	11	8	6	7	14	2
2017	20	14	17	9	24	5
2018	27	14	20	8	21	2
2019	35	8	18	4	33	2
2020	13	8	-	-	19	3

En 2019 c'est une quarantaine de projets qui est parvenue à la Fédération, issus de 33 AAPPMA et de 2 structures à compétence rivière. Il est intéressant de noter que le nombre de demandes est stable par rapport à l'année précédente (2018).

Toutefois, ce n'est que la moitié de ces demandes qui a pu être réalisée, faute essentiellement aux mauvaises conditions météorologiques rencontrées en fin d'année.

Pour rappel, le budget annuel de cette commission est constitué par le prélèvement d'une cotisation sur la plupart des cartes de pêche vendues. La répartition de cette cotisation est restée identique à celle de l'année précédente, à savoir :

**3,45 € / carte personne majeure interfédérale**  
**3,45 € / carte personne majeure**  
**2,00 € / carte découverte jeune**  
**1,70 € / carte hebdomadaire**  
**1,70 € / carte promotionnelle découverte femme.**

Ceci nous a permis de dégager un budget d'environ 48 000€ au titre de l'année 2019, auxquels vient s'ajouter un « reliquat » correspondant à la somme des aides des travaux non réalisés.

## Exemples de réalisations

- Cette année, le Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne) a poursuivi ses travaux de reméandrage sur le cours d'eau La Belle, sur la commune de Mareuil-en-Périgord. Ces travaux d'envergure ont l'avantage de présenter une forte plus-value écologique, et c'est pour cela que la Fédération a décidé d'apporter son soutien financier au projet.



*La Belle reméandrée*

- D'autre part, des projets de création et de remise en état de cales à bateaux ont été initiés dès cette année. C'est donc une dizaine de mises à l'eau sur les rivières Dordogne et Isle qui verront le jour, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Bergerac et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI). Ces travaux répondent également à l'un des objectifs fixés par le Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche.
- Les AAPPMA des Eyzies, pour la Vézère, et celle de Peyrillac et Limejoulx, pour la Dordogne, se sont elles aussi lancées dans la création de deux cales à bateaux avec l'appui technique et financier de la Fédération. Ces travaux ont été initiés en 2019 et devraient s'achever courant 2020.



*Cale sur la Dordogne (Cours de Pile) avant aménagement*

## Un fonctionnement partenarial

Le 05 février dernier a eu lieu à Montignac, dans les locaux du Syndicat Vallée Vézère, une rencontre entre le syndicat, les AAPPMA du bassin de la Vézère et la Fédération. Celle-ci a permis au Syndicat de présenter son nouveau territoire de compétence, ainsi que de rappeler son rôle et ses missions. Elle a également permis aux AAPPMA de faire remonter leurs problématiques au niveau de leurs différents cours d'eau.

Il nous apparaît donc très important de pouvoir favoriser ce type d'échange constructif, qui permet avant tout une meilleure coordination de nos actions, mais également d'éviter tout conflit lié à un manque de communication entre différentes structures. Ainsi, nous allons œuvrer à la mise en place de « commissions territoriales de concertation » visant à associer les structures à compétence GEMAPI et les AAPPMA concernées par les travaux sur chaque bassin versant.

## Rappels sur les règles de financement des projets

Comme les années précédentes, je tenais à faire un rappel sur les règles d'attribution des aides financières apportées par la Fédération pour les projets présentés par les AAPPMA.

Tout d'abord, ces aides n'ont pas vocation à couvrir systématiquement 100% du montant global des actions.

De plus, elles ne sont attribuées qu'à la condition que l'AAPPMA requérante possède les baux de pêche (ou à minima un accord écrit du ou des propriétaires riverains), et que la réciprocité départementale halieutique s'exerce pleinement.

Les travaux à valorisation piscicole, tels que la mise en place de blocs dans le cours d'eau par exemple, sont soumis, à minima, à déclaration auprès des services de l'Etat (DDT). Il est donc impératif, avant la réalisation de ces chantiers, de se rapprocher du service technique de la Fédération afin d'établir ensemble cette demande préalable.

**Je tenais également à souligner que l'attribution de ces aides se fait en fonction des travaux à réaliser et non sur des travaux déjà réalisés.**

Pour conclure, je félicite les nombreuses AAPPMA qui s'engagent dans différents projets d'aménagements de cours d'eau, œuvrant ainsi à une gestion cohérente et durable de notre patrimoine piscicole et halieutique.

Présenté par M. Alain DALY

## L'insensé parcours des migrants

Imaginez-vous saumon ou alose, vous venez de passer un ou deux ans en mer, milieu propice à votre développement, vous êtes adulte et le besoin de reproduction se fait sentir.

Conditionné par le « homing » ; le retour sur son lieu de naissance pour perpétuer l'espèce, le long chemin chargé d'embuches commence.

La réglementation fait que les poissons migrants sont les mieux protégés, parce qu'ils sont de fabuleux indicateurs de la bonne santé des milieux où ils évoluent. Mais aussi parce qu'ils sont vulnérables. Des mesures ont été prises à travers un plan de

## Et pourtant les candidats à la reproduction sont de moins en moins nombreux

gestion depuis 1994. En évolution permanente le PLAGEPOMI encadre la gestion dynamique des populations et détermine ainsi le prélèvement possible. Ce qui suppose des études souvent longues et onéreuses.

### Les raisons sont multiples :

- *les pêcheurs en mer* : qui connaissent bien les routes migratoires, ne les évitent pas pour autant. Les poissons amphihalins ne sont pas comptabilisés en mer, ils entrent dans les prises accessoires non répertoriées. Elles représentent plus d'1% des prises, selon IFREMER. Ce qui est loin d'être négligeable.

- *les barrages* : bien qu'ils soient de plus en plus franchissables, grâce à des investissements très importants, « la dernière passe à poisson de Mauzac coûte plus de 3 Md€ », le taux de franchissement reste cependant d'environ 50% en moyenne pour ce type d'obstacles. Le chemin est encore long pour atteindre la continuité écologique.
- *le changement climatique* : avec ses dérèglements, déficit de précipitation, étiages sévères en été, réchauffement de l'eau. (Prospective du GIEC et du rapport Le Treute pour la Nouvelle Aquitaine dans les 50 ans à venir 1,2 milliard de m<sup>3</sup> de déficit hydrique). Ces changements sont à l'origine d'une remontée vers le nord des zones de fraie. Depuis quelques années les fleuves bretons accueillent des Aloses et c'est nouveau.
- *les actions anthropiques* : dégradation des milieux et de la qualité de l'eau (absence de nourriture : phyto et zoo planctons). Ces actions regroupent toutes les activités polluantes engendrées par l'Homme.
- *les prédateurs* : en premier l'Homme, qui en dépit des interdictions de pêche, par braconnage ou par captures accidentnelles prélève les quelques individus qui ont survécu à la pêche industrielle. Mais aussi les prédateurs naturels comme le cormoran ou le silure et peut-être un jour la loutre, de plus en plus présente dans notre région.

## Des questions se posent irrémédiablement :

- peut-on gérer durablement la population des migrants sans s'intéresser à la gestion en mer ?
- la qualité des eaux de rivières a-t-elle une influence sur la reproduction des amphihalins et l'alimentation des larves ?
- le changement climatique, le parasitisme, les métaux lourds, le manque d'eau en période de dévalaison ne demandent-ils pas une évaluation des impacts ?
- si les espèces migratrices sont en danger, ne devons-nous pas en interdire la pêche pour tous ?

Autant de questions qui méritent des réponses si l'on veut que la rivière « la Dordogne » redevienne la Rivière Espérance.

Il n'est pas trop tard, mais pour cela il est impératif de mobiliser l'ensemble des moyens et des compétences pour éviter l'extinction des espèces migratrices, qui font partie de notre patrimoine naturel.

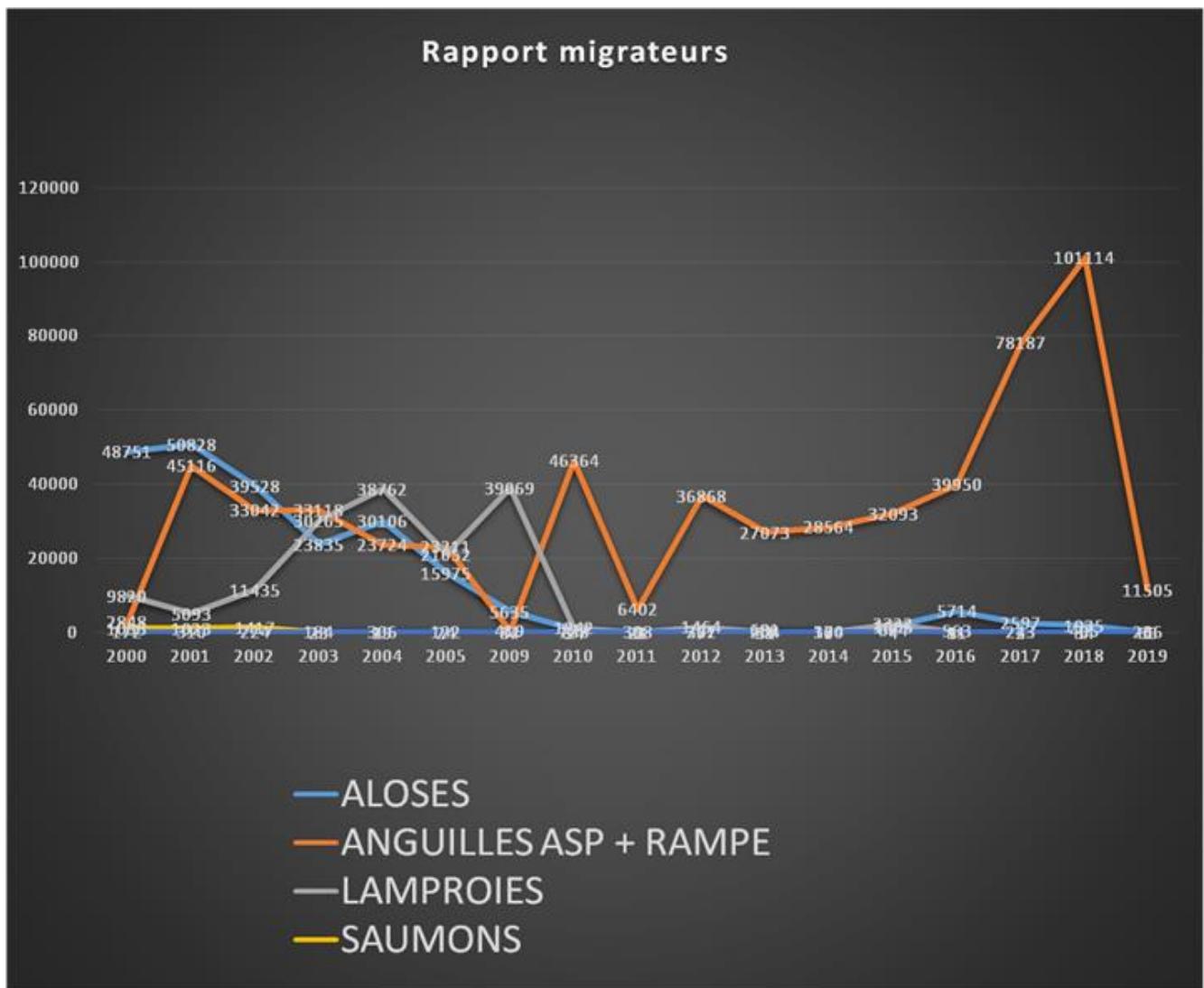
**La pêche de loisir doit poursuivre ses efforts, pour qu'un jour ces migrants redeviennent des poissons pêchables.**

## Bilan des franchissements à la station de contrôle de Tuillères

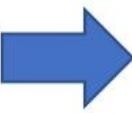
Vous trouverez, ci-après, deux tableaux ainsi qu'un graphique qui vous donne plus en détail année par année les statistiques par espèce.

ANNEES	ALOSES	ANGUILLES ASP + RAMPE	LAMPROIES	SAUMONS	TRUITES DE MER
2000	48 751	2 848	9 820	1 053	172
2001	50 828	45 116	5 093	1 023	310
2002	39 528	33 042	11 435	1 417	224
2003	23 835	33 118	30 265	184	23
2004	30 106	23 724	38 762	306	19
2005	15 975	23 211	21 052	122	24
2009	5 635	419	39 069	87	44
2010	777	46 364	1 242	188	14
2011	21	6 402	4	308	5
2012	261	36 868	1 464	352	7
2013	681	27 073	41	204	33
2014	170	28 564	0	334	7
2015	1 605	32 093	2 322	674	4
2016	5 714	39 950	11	563	51
2017	2 597	78 187	3	243	2
2018	1 935	101 114	34	495	0
2019	66	11 505	0	256	4

Source : Migado



Source : MIGADO

	Espèce	2018	2019	tendance
Saumon atlantique	 Saumon atlantique	495	256	
Truite de mer	 Truite de mer	0	4	
Grande Alose	 Grande alose	1935	66	
Lamproie Marine	 Lamproie marine	34	0	
Anguille	 Anguille	101114	11505	

Source : MIGADO

**Présenté par le président M. Jean-Michel RAVAILHE**

**Monsieur le préfet,**

**Messieurs les sénateurs,**

**Mesdames et messieurs les députés,**

**Madame et monsieur les procureurs de la République,**

**Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,**

**Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,**

**Monsieur le directeur départemental des territoires,**

**Monsieur le président de la FNPF,**

**Monsieur le président de l'ARPNA,**

**Messieurs les présidents des fédérations de pêche de l'ARPNA,**

**Madame et messieurs les présidents des AAPPMA,**

**Mesdames, messieurs, chers amis pêcheurs,**

Il est de coutume qu'un rapport moral de président d'association dresse le bilan des actions de l'année passée et se projette vers l'avenir.

Or, en ce printemps 2020, il me paraît intéressant de vous proposer une approche différente. En effet, comment passer sous silence la grave crise sanitaire qui est survenue en début d'année et qui a profondément bouleversé non seulement la vie de la Nation mais aussi celle de la planète. En France, la pandémie liée à la COVID-19 aura causé des dizaines de milliers de décès ; les effets létaux de ce virus sont d'ailleurs hélas toujours à craindre.

Il a fallu que le pays s'organise face à une situation inédite et inquiétante. Beaucoup d'activités ont été mises en suspens et d'autres au ralenti. D'aucuns, sans doute irresponsables et égoïstes, n'ont pas hésité à crier au scandale quand il s'est agi de ne plus pouvoir se rendre à la pêche ; les plus hardis se sont immédiatement empressés de nous questionner afin de savoir si leur carte de pêche serait remboursée prorata temporis.

A ceux-ci, je réponds poliment que c'est bien mal connaître le fonctionnement associatif de la pêche en France qui finance notamment les Agences de l'Eau, participe activement à la protection des milieux aquatiques, s'investit dans l'éducation à l'environnement et emploie des milliers de personnes. Alors même qu'ils ne connaissaient pas la durée de l'arrêt de l'activité de loisir qu'ils avaient payée, ils n'hésitaient pas à réclamer quelques euros (*en fait exactement 15 euros pour la personne ayant acheté une carte interfédérale à 100 euros*). C'est dans ces moments graves que l'on mesure le fossé qui sépare parfois les intérêts personnels et l'utilité commune dont l'esprit de fraternité a été trop bafoué depuis quelques décennies.

L'année 2019 aura été une nouvelle fois marquée par une grande sécheresse qui a fortement impacté les activités halieutiques. Cependant, les cours d'eau périgourdiens ont à peu près tenu le choc et les pêches électriques de recensement de l'automne ont montré que les poissons, même s'ils avaient souffert, étaient encore présents. Pour certains petits cours d'eau qui sèchent régulièrement la cause était déjà entendue à la mi-juillet. Pour les autres, les arrêtés préfectoraux de restrictions d'usage ont permis de sauver le milieu.

Depuis quelques années, les questions de sécurité environnementale se bousculent et l'Etat a pour devoir, via son gouvernement et son parlement, de prendre des décisions. Mais, pêcheurs et défenseurs des milieux aquatiques savent que nous n'échapperons pas au mal en jouant avec les mots. Au cours de l'hiver passé, les différents acteurs de l'eau se sont mis autour de la table à plusieurs reprises pour préparer le nouvel arrêté cadre réglementant les restrictions des usages de l'eau en période d'étiage. Les débats furent souvent tendus mais, in fine, parmi les principales dispositions réglementaires, il a été décidé un relèvement des seuils de restrictions d'irrigation. Il me paraissait inconcevable qu'il en soit autrement, les seuils sur certains grands cours d'eau ayant été fixés par le passé de manière incompréhensible à des débits très largement inférieurs aux débits réservés.

Cette amélioration n'est que justice. Il s'agissait de notre part d'une demande récurrente et insistance. Le travail s'est fait en bonne intelligence et c'est pourquoi, sur certaines rivières, ce relèvement se fera progressivement, sur trois années, afin de prendre en compte les difficultés de certains agriculteurs irrigants qui vont devoir repenser leurs activités au fil des saisons et leurs modes de production.

Reprendre l'agriculture. C'est l'une des problématiques environnementales majeures et tous les scientifiques non inféodés à quelque lobby qu'il soit, le clament. Il va falloir s'y coller, non pas pour que les agriculteurs disparaissent mais pour qu'ils travaillent en concordance avec ce que la nature peut leur offrir et supporter. L'arrêté cadre gestion de crise sécheresse est actuellement dans sa phase de consultation publique. « Bizarrement », le syndicat des irrigants appelle à le contester avec véhémence. Sur le même sujet, les demandes de volumes prélevables chaque année sont, dans de nombreux sous-bassins, supérieurs à ce qui peut réglementairement être prélevé. Cela oblige l'administration à affecter un coefficient réducteur à l'ensemble des irrigants, pénalisant les plus raisonnables par rapport aux plus gourmands. Certains volumes sont aussi attribués sur de l'eau virtuelle, en d'autres termes calculés sur des volumes de retenues qui devaient être construites et qui ne l'ont pas été ... Tout ceci m'inquiète. Je n'y vois pas poindre le « début d'un commencement » de volonté de changer de politique alors que l'Etat a lancé un programme nommé Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Face aux impacts indéniables du changement climatique sur la ressource en eau, le gouvernement a choisi de généraliser les PTGE afin de garantir une démarche concertée localement avec tous les usagers de l'eau, en vue d'améliorer la résilience des territoires et de mieux partager les ressources. Nous participons à l'élaboration de ces programmes. Vous constaterez donc que nous avons du pain sur la planche ! L'eau est un bien commun qui doit réunir plus que diviser et sa préservation doit guider les politiques publiques. Il faut prendre de vraies décisions urgentement.

Cette eau encore bien présente en Dordogne nous encourage évidemment à œuvrer plus encore pour les rivières et les plans d'eau, hôtes de la biodiversité offrant un cadre halieutique vaste et varié. Nous travaillons sereinement grâce à une gestion financière saine, équilibrée, raisonnable et garantissant de nombreux services aux APPMA. Les rapports des différentes commissions vous l'auront prouvé, je l'espère.

Nos domaines d'intervention et de gestion sont nombreux : première et seconde catégories, plans d'eau, aménagements piscicoles et halieutiques, communication, promotion et sensibilisation des jeunes notamment à l'environnement et à la pêche. Depuis quelques mois, la police de la pêche retient également notre attention.

Je souligne l'excellent travail fourni sur nos deux sites de production à MOULEYDIER et VALOJOUUX et la qualité de l'offre que procurent les cinq grands plans d'eau appartenant au conseil départemental avec qui le partenariat est toujours aussi agréable et efficace. Nous continuons à travailler intensément avec ses services sur les aménagements halieutiques et touristiques dans tout le département. Par exemple, le passage en réservoir hivernal à ST ESTEPHE a déjà connu un vif succès grâce à une communication efficace et une qualité de pêche appréciée sur un site superbe. Ce dernier point s'inscrit tout particulièrement dans le développement du tourisme pêche qui prend de l'ampleur dans notre région. Promouvons et faisons ainsi connaître notre beau département au travers des activités halieutiques variées. Le Périgord est une terre d'accueil. Les pêcheurs défenseurs des rivières doivent se présenter en véritables ambassadeurs de ce territoire, au même titre que les producteurs de foie gras, de vin et les gestionnaires de sites remarquables. Plusieurs labellisations de parcours et d'hébergements pêche participent à cet essor indispensable pour la vie de la Dordogne. D'importants aménagements halieutiques verront le jour dans quelques mois en basse vallée de l'Isle et dans le Bergeracois. Le schéma départemental du développement du loisir pêche paru en début d'année constitue un excellent guide pour les actions à venir.

Le touriste doit en effet avoir envie de venir pêcher chez nous. Récemment, j'ai fait un rêve : les bords de la Dordogne attiraient à nouveau les pêcheurs de saumons. Ce grand salmonidé dont la pêche est interdite depuis des décennies car en voie de réintroduction sur la rivière espérance, fait l'objet d'un plan de sauvegarde sous la direction de MIGADO. Il doit pouvoir porter ses fruits. Electricité De France a fait construire une passe à poissons très moderne à MAUZAC. Elle va être opérationnelle dans les jours qui viennent. Je suis encore optimiste car, pour l'heure, ce sont près de 700 saumons qui sont passés à TUILIERES et la période de montaison n'est pas terminée. Pourquoi donc sont-ils tant remontés en 2020 alors que les conditions hydrologiques n'ont pas été vraiment différentes de ces dernières années ? Aloses et anguilles ont également franchi significativement TUILIERES. J'ose faire la relation avec la crise sanitaire qui a éloigné de la rivière les tendeurs de filets. Ils crieront certainement au scandale voire à la diffamation. C'est leur droit, comme pour moi d'affirmer que la coïncidence est énorme. Il faudra bien qu'un jour, l'Etat décide que l'usage des filets en eau douce disparaisse. Il n'est pas acceptable que tous les efforts financiers colossaux consentis par le monde associatif de la pêche à la ligne, abondés par de l'argent public, servent à une poignée de pêcheurs qui dilapident les ressources piscicoles et dont le poids économique est ridicule.

La raréfaction des poissons migrateurs est certainement multifactorielle. Récemment EPIDOR a été désigné maître d'œuvre dans le cadre d'une expérimentation destinée à capturer les silures sur la rivière Dordogne aux fins officielles d'en mesurer leur impact sur les populations des migrants. Notre fédération ne s'y est pas opposée mais, questionnée par l'administration, elle a émis une série de recommandations visant à ce que la réalisation de ces opérations ait lieu dans des conditions techniques, de temps et d'espace restrictives. Si, comme les aficionados du filet le clament, les poissons migrateurs sont en danger, ils devraient faire comme nous : ne plus les pêcher et ne pas désigner le silure responsable de tous les maux ! De plus, vouloir réguler cette espèce dans des eaux libres est le meilleur moyen de redynamiser sa population ! Cherchez l'erreur.

La prédation au cœur des cours d'eau ne se résume pas à celle des poissons ou des pêcheurs. Le danger vient également des airs. Les populations de cormorans envahissant les rives plusieurs mois par an sont responsables de la disparition de plus de 100 tonnes de poissons dans les eaux libres du département et je ne prends pas en compte les eaux closes. Cet oiseau n'est nullement en danger selon l'Union Internationale de la Conservation de la Nature mais l'Etat encadre de manière de plus en plus draconienne les opérations de régulation qui permettent pourtant de limiter ses effectifs. Il est cependant hors de question pour nous, ardents défenseurs de la biodiversité, de prôner sa disparition. Il s'agit juste de pouvoir contenir son extension qui entraîne sur certains secteurs des razzias sur les populations piscicoles quelles que soient leur espèce. Nous y veillerons.

Surveiller fait partie de nos missions. Veiller aux milieux aquatiques, veiller à leurs atteintes, veiller à leurs populations de poissons, je viens de l'aborder. Mais veiller à ce que la pratique notre loisir se fasse conformément à ce que les termes protecteurs de la Loi soient respectés, fait aussi partie de nos statuts. Ce n'est pas un secret mais la police de la pêche, mission régaliennes de l'Etat, n'est quasiment plus assurée en France. Les causes sont multiples et bien souvent liées à la faiblesse des effectifs des agents habilités à l'exercer et à la multiplication de leurs charges. Au cours de l'année 2019, nous avons donc créé une « brigade fédérale » composée de gardes particuliers d'AAPPMA, volontaires pour l'intégrer. Elle officie depuis quelques semaines sur les cours et plans d'eau du département sous la direction du personnel fédéral. Des centaines de pêcheurs ont déjà été contrôlés, la plupart d'entre eux voyant d'un bon œil cette réappropriation du terrain. Je remercie également le commandant du groupement de Gendarmerie départementale qui est tout à fait prêt à agir avec nous. La crise sanitaire a cependant ralenti la mise en place de ce partenariat mais ce n'est que partie remise.

L'apparition du virus COVID-19 a également impacté significativement nos effectifs. A la fin du confinement, ceux-ci avaient chuté de 25 %. Mais notamment, à la faveur des beaux jours et du fait que la pêche à la ligne demeure un loisir profondément ancré dans la population, la remontée a été remarquable, réduisant à ce jour la baisse à 7 %. C'est toujours trop mais je reste persuadé que grâce aux efforts de toutes les structures associatives de la pêche de loisir, nous retrouverons une dynamique positive en termes d'effectifs dans les mois et années à venir. Soyons-en certains, les français, de quelques conditions sociales qu'ils soient, vont se diriger à nouveau vers des activités ludiques en lien avec la nature. La pêche leur offre à peu près tout, sans trop dépenser : la diversité des techniques, la fraîcheur de l'eau, la beauté et la variété des poissons, les paysages superbes encadrant les cours et plans d'eau, ainsi que la solitude ou la convivialité réparatrices.

Enfin, je m'adresserai plus particulièrement à vous, chers présidents et chers bénévoles. A compter du 1<sup>er</sup> octobre et avant la fin de l'année 2020, vous devrez procéder au renouvellement du conseil d'administration de votre APPMA. Je sais que certains éprouvent des difficultés. D'autres veulent passer la main et s'inquiètent de ne pas trouver de successeur ou de soutien. A ceux-là, je dis « soyez forts » car votre mission est indispensable, respectable, appréciée et reconnue. La fédération est présente pour vous soutenir au quotidien ; je souligne la qualité du travail effectué par tous ses acteurs professionnels et ses administrateurs. Je n'ai pas peur d'affirmer que c'est en grande partie grâce à la présence, aux actions et la motivation des responsables des APPMA et de la Fédération, que la pêche n'a pas sombré en Dordogne. La communication auprès du public a joué un grand rôle et les relations avec les services de l'Etat que je remercie encore, ont permis à tous les passionnés de pouvoir déployer à nouveau leur ligne à compter du 11 mai.

Soyons fiers de ce que nous tous représentons. Vous pouvez compter sur nous.

L'ensemble des activités présentées ont pu être réalisées grâce aux soutiens technique et financier de nos partenaires :

